

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DAC 528** Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Amicale Châteaubriant-Voves- Rouillé- Aincourt.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Amicale Châteaubriant- Voves- Rouillé- Aincourt ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée à l'Association Amicale Châteaubriant- Voves- Rouillé- Aincourt, 10 rue Ledoux 75116 Paris. 183926 / 2019-09365.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Amicale Châteaubriant-Voves- Rouillé- Aincourt la convention pluriannuelle jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**